

Date de la convocation : 05/12/2024

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 16/17

Votants : 18/19

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Marie-Annick GUIMARD, Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROBIN, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT.

Pouvoirs : Mme Laury-Anne RAULT à Mme Josette RAIMON

M. Gérard VILATTE à M. Patrick RAMOS

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

### **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 31/10/2024.**

Le procès-verbal de la séance du 31/10/2024 est adopté à l'unanimité.

***Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 18 voix pour.***

#### ***Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)***

- Migration logicielle pour la téléphonie de la Mairie par la société MÉDIA IP pour un montant de 959,92€ HT, 1.151,90€ TTC.
- Pose et dépose des illuminations de Noël par la société SOMELEC pour un montant de 4.545,45€ HT, 5.454,54€ TTC.
- Broyage du terrain derrière la déchetterie par la société GUERAU SERVICES pour un montant de 250,00€ HT, 300,00€ TTC.
- Fourniture de matériaux pour la réparation du toit du cabanon des jardins partagés auprès de la société CASTORAMA pour un montant de 285,66€ HT, 342,80€ TTC.
- Fourniture d'une cuisine équipée pour le Centre Technique Municipal par la société CASTORAMA pour un montant de 1.748,87€ HT, 2.098,65€ TTC.
- Fourniture d'un coupe pain électrique pour le restaurant scolaire par la société FAIVRE DEPANNAGE pour un montant de 1.789,00€ HT, 2.146,80€ TTC.
- Fourniture d'un souffleur pour le restaurant scolaire par la société FOUSSIER pour un montant de 178,28€ HT, 213,94€ TTC.
- Fourniture de panneaux de signalisation par la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 498,61€ HT, 598,33€ TTC.
- Prestation de marquage au sol par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 4.822,50€ HT, 5.787,00€ TTC.
- Acquisition de nouveaux téléphones portables pour les services de la Mairie auprès de SOLURIS pour un montant 589,00€ HT, 706,80€ TTC.
- Apéritif pour le marché de Noël par la société AUNIS RECEPTIONS pour un montant de 1.336,13€ HT, 1.464,00€ TTC.
- Acquisition d'un transpalette pour le tracteur des Services Techniques auprès de la société MMI MOTOCULTURE pour un montant de 849,25€ HT, 1.019,10€ TTC.
- Renouvellement du CACES d'un agent des services techniques auprès de la société ECF CERCA pour un montant de 808,00€ HT, 969,60€ TTC.
- Contrats de maintenance pour les chaudières à gaz avec la société SARL HURON FRERES pour un montant de 1.104,75€ HT, 1.325,70€ TTC.
- Travaux électriques pour le marché de Noël par la société SAS PEREIRA CHAILLOUX pour un montant de 400,00€ HT, 480,00€ TTC.
- Fourniture de nouveaux casiers pour les verres du restaurant scolaire par la société ECOTEL pour un montant de 174,15€ HT, 208,98€ TTC.

- Travaux de reprise de voirie de la rue Croix des Fleurets par la société ATLANROUTE pour un montant de 1.683,00€ HT, 2.019,60€ TTC.
- Réparation du réseau pluvial de la rue Jean Moulin par la société ATLANROUTE pour un montant 2.055,00€ HT, 2.466€ TTC.
- Travaux d'enrobé sur la rue de la Borderie par la société ATLANROUTE pour un montant de 1.339,00€ HT, 1.606,80€ TTC.
- Remplacement du disque dur d'un ordinateur du service administratif par SOLURIS pour un montant de 426,80€ TTC.
- Remplacement d'un compresseur des services techniques par la société SOFAIR pour un montant de 305,00€ HT, 366,00€ TTC.
- Acquisition d'un casque sans fil pour l'accueil de la Mairie auprès de la société MEDIA IP pour un montant de 404,23€ HT, 485,08€ TTC.
- Concession familiale d'une durée de 15 ans au nom de Tocrault pour un montant de 160,00€ TTC.
- Fourniture et livraison de revêtement rouge pour réhabiliter la place du Marché par la société GRAVIER DECOR pour un montant de 1.312,08€ HT, 1.574,50€ TTC.
- Paramétrage du logiciel de paie pour intégrer le nouveau régime prévoyance par SOLURIS pour un montant de 89,00€ TTC.

### **Arrivée de Mme Béatrice PEREIRA**

**Présentation du projet de maison Alzheimer par M. JEAN, Directeur Général de l'Association L'Escale et Mme BLIN Directrice**

### **Délibération n°1 Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer à 4 le nombre d'Adjoints au Maire de Salles sur Mer
- Prend acte du nouveau tableau du Conseil Municipal en découlant ci-annexé
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour et 2 abstentions.***

### **Délibération n°2 Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- Le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
  - Maire : 41.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, soit 1.691,48€ brut mensuel au 12/12/2024,
  - 1<sup>er</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 719,34€ brut mensuel au 12/12/2024.
  - 2<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 719,34€ brut mensuel au 12/12/2024.
  - 3<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 719,34€ brut mensuel au 12/12/2024.
  - 4<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 719,34€ brut mensuel au 12/12/2024.
  - 1<sup>er</sup> Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 246,63€ brut mensuel au 12/12/2024.
  - 2<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 246,63€ brut mensuel au 12/12/2024.
  - 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 246,63€ brut mensuel au 12/12/2024.
- Il est précisé que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.***

### **Délibération n°3 Modification de la composition de la Commission Transport, Mobilité, Circulation et Sécurité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret et d'utiliser le vote à main levée et approuve la modification de la composition de la Commission

Transport, Mobilité, Circulation et Sécurité et la nouvelle répartition des Commissions Communales telles qu'annexée à la présente délibération :

**Commission Transports, mobilité, circulation et sécurité :**

Président : Chantal SUBRA Maire,

Responsable : Dominique MOREL

Membres : Roger, BAZIER, Eric DRAPEAU, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Eric THICKETT, Gérard VILATTE

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour et 3 abstentions.**

**Délibération n°4 DICRIM – Demande de subvention action PAPI de l'Agglomération rochelaise**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du lancement des travaux d'élaboration du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter une contribution financière de la part de l'Etat à hauteur de 80 % des actions ci-dessus envisagées, soit 1.920€, et de remplir les formalités nécessaires dans ce cadre.
- D'imputer les dépenses afférentes au budget principal

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.**

**Délibération n°5 Subvention exceptionnelle pour l'association CANUDOVISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 500€ à l'Association CANUDOVISION et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.**

**Délibération n°6 Rémunérations des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à recruter par contrat, selon l'article L332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, les 4 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2025
- De fixer la rémunération à l'indice majoré 366, indice brut 367 (1er échelon Adjoint Administratif) pour 151.67 heures, intégrant les périodes de formations et les tournées de reconnaissance (+ congés payés) ; il est précisé que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune 2025.

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.**

**Délibération n°7 Cantine à 1€ - mise en place d'une tarification sociale de la cantine**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en place une tarification sociale pour la cantine avec 4 tarifs différents dont les tranches C1 et C2 à 1€ ;
- Autorise Madame le Maire à signer une convention triennale avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé que cette tarification sociale sera maintenue sous réserve de la disponibilité des crédits votés lors de chaque Loi de Finances.

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.**

**Délibération n°8 Actualisation des tarifs, taxes, redevances et participations 2025**

Le Conseil Municipal :

**Décide** de la création et de l'actualisation des tarifs, pour 2025, tels qu'indiqués ci-dessous :

Cantine	Coef.	Maternelle	Elémentaire	PAI / Grève / Surveill.	Enseignants	Ext / non-inscrits	ALSH Enfants	ALSH Adultes
2020		2,70 €	3,20 €		6,00 €	10,00 €	-	-
2021		2,70 €	3,20 €		6,00 €	10,00 €	3,50 €	3,50 €
2022		2,70 €	3,20 €		6,00 €	10,00 €	3,50 €	3,50 €
2023		2,70 €	3,20 €	1,00 €	6,00 €	10,00 €	3,50 €	3,50 €
2024	T1 (0-660)	2,70 €	3,20 €	1,00 €	6,52 €	10,00 €	4,00 €	6,52 €
	T2 (661-1499)	2,97 €	3,52 €					
	T3 (≥1500)	3,11 €	3,68 €					

<b>2025</b> (Si non report tarification sociale dans Loi de Finances)	<b>C1 (0-660)</b>	2,70 €	3,20 €	1,00 €	6,52 €	10,00 €	4,00 €	6,52 €
	<b>C2 (661-1000)</b>	2,97 €	3,52 €					
	<b>C3 (1001-1499)</b>	2,97 €	3,52 €					
	<b>C4 (≥1500)</b>	3,11 €	3,68 €					
<b>2025</b> sous réserve de la disponibilité des crédits dans Loi de Finances pour tarification sociale cantine	<b>C1 (0-660)</b>	1,00 €	1,00 €	1,00 €	6,52 €	10,00 €	4,00 €	6,52 €
	<b>C2 (661-1000)</b>	1,00 €	1,00 €					
	<b>C3 (1001-1499)</b>	2,97 €	3,52 €					
	<b>C4 (≥1500)</b>	3,11 €	3,68 €					

<b>Garderie</b>	<b>matin</b>	<b>soir</b>			
<b>2020</b>	2,10 €	2,60 €			
<b>2021</b>	2,10 €	2,60 €			
<b>Jan. 2022</b>	2,10 €	2,60 €			
<b>Sep.2022</b>		<b>T1 (0-660)</b>	<b>T2 (661-1499)</b>	<b>T3 (≥1500)</b>	
	2,00 €	2,80 €	2,95 €	3,10 €	
<b>2023</b>	2,00 €	2,80 €	2,95 €	3,10 €	
<b>2024</b>	2,00 €	2,80 €	2,95 €	3,10 €	
		<b>C1 (0-660)</b>	<b>C2 (661-1000)</b>	<b>C3 (1000-1499)</b>	<b>C4 (≥1500)</b>
<b>2025</b> Si non report tarification sociale cantine dans la Loi de Finances	2,00 €	2,80 €	2,95€	2,95€	3,10 €
<b>2025</b>		<b>C1 (0-660)</b>	<b>C2 (661-1000)</b>	<b>C3 (1000-1499)</b>	<b>C4 (≥1500)</b>
	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,95 €	3,10 €

### Location de salles :

<b>Salle des fêtes</b>	<b>2 journées (week-end)</b>		<b>par jour suppl.</b>		<b>Caution dégradations</b>		<b>Caution ménage</b>		<b>Caution tri déchets</b>	
	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Commune</b>	<b>Extérieur</b>
<b>2020</b>	220,00€	700,00€	100,00€	260,00€	500,00€	500,00€	150,00€	150,00€		
<b>2021</b>	220,00€	700,00€	100,00€	260,00€	500,00€	500,00€	150,00€	150,00€		
<b>2022</b>	220,00€	700,00€	100,00€	260,00€	500,00€	500,00€	150,00€	150,00€		
<b>2023</b>	240,00€	750,00€	110,00€	300,00€	500,00€	500,00€	150,00€	150,00€		
<b>2024</b>	350,00€	900,00€	160,00€	400,00€	500,00€	500,00€	250,00€	250,00€		
<b>2025</b>	360,00€	920,00€	170,00€	420,00€	500,00€	500,00€	200,00€	200,00€	100,00€	100,00€

<b>Salle du Parc</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Associatif privé</b>	<b>Evènement familial hors enterrement</b>	<b>Caution Ménage</b>	<b>Caution tri déchets</b>
Heure	20 €	10 €	-	150 €	100 €
Journée			170 €	150 €	100 €

<b>La Galerie</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Culturel</b>	<b>Associatif privé</b>	<b>Caution Ménage</b>	<b>Caution tri déchets</b>	
<b>2025</b>	Journée	300 €	200 €	200 €	150 €	100 €
	Journée + Soirée	500 €	300 €	300 €	150 €	100 €
	Soirée	250 €	150 €	150 €	150 €	100 €

<b>L'Atelier</b>	<b>Caution Ménage</b>	<b>Caution tri déchets</b>
Caution	150 €	50 €

Le Relais	Caution Ménage	Caution tri déchets
Caution	150 €	50 €

#### Cimetière :

Année	Durée en années	Concession classiques (2m2)	Concession Caves urnes	Concession Columbarium	Renouvellement de toute concession existante
2022	15	150 €	150 €	415 €	
	30	250 €	250 €	705 €	
	50	350 €	350 €	955 €	
2023	15	160 €	160 €	440 €	
	30	265 €	265 €	740 €	
	50	370 €	370 €	1 000 €	
2024	15	160 €	160 €	450 €	500 €
	30	500 €	500 €	750 €	1 000 €
	50	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 500 €
2025	15	160 €	160 €	450 €	500 €
	30	500 €	500 €	750 €	1 000 €
	50	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 500 €

#### Frais de reproduction de documents :

- Photocopie :
  - Page A4 recto 0.18 €
  - Page A4 recto/verso 0.36 €
  - Page A3 recto 0.36 €
  - Page A3 recto/verso 0.72 €

#### Cartes postales:

- Vente de cartes postales: 0,40 €

#### Bourse aux Livres :

- Vente de livres, revues, magazines: 0,50 € 1,00 € et 2,00 €

#### Bulletin Communal :

- Encart 1 parution format carte de visite : 30 €
- Encart 1 parution double format : 50 €

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.*

#### **Délibération n°9 Renouvellement convention pour la gestion des chats errants avec l'Association Planning-Chat**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention pour la gestion des chats errants avec l'Association Planning Chat,
- Fixe la participation financière à hauteur de 1000€ par an,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.*

#### **Délibération n°10 Installation classée pour l'environnement – Cessation d'activité de la société Paprec Métal à Salles sur Mer – Projet d'arrêté d'instauration de servitudes d'utilité publique – avis de la Commune de Salles sur Mer**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté instaurant des servitudes d'utilité publique, circonscrites aux surfaces précédemment exploitées par la société Paprec Métal et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier conformément au choix du Conseil Municipal.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.*

#### **Délibération n°11 Création d'une piste cyclable entre les Communes de Salles sur Mer et de Saint Vivien, transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, autorisation de signer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour les travaux connexes à la création d'une piste cyclable entre Salles-sur-Mer et Saint-Vivien, au lieu-dit La Ragotterie ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent, y compris les avenants.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour et 1 abstention.***

### **Délibération n°12 Acquisitions de parcelles pour la création d'une piste cyclable entre les Communes de Salles sur Mer et de Saint Vivien**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à l'acquisition de toutes les parties de parcelles suivantes au prix de 1€/m<sup>2</sup> :
    - o Partie de la parcelle AI 111 pour une superficie d'environ 50m<sup>2</sup>, propriété de M. Olivier MOREAU et Mme DESFOSSÉS Dorothée ;
    - o Partie de la parcelle Y 291 pour une superficie d'environ 1940m<sup>2</sup>, propriété de MM. BOISSARD Mickaël, BOISSARD André décédé (succession : ROUSSET Patrick), BOISSARD Robert, ROUSSET Albert et Mmes BOISSARD Maïté et DUPRAT Cosette ;
    - o Partie de la parcelle Y 325 pour une superficie d'environ 645m<sup>2</sup>, propriété de Mme RAIMOND Brigitte ;
    - o Partie de la parcelle X 162 pour une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup>, propriété de Mme RAIMOND Véronique ;
    - o Partie de la parcelle X 163 pour une superficie d'environ 15 m<sup>2</sup>, propriété de M. RAIMON Michaël, et Mmes RAIMOND Annick, RAIMOND Brigitte, RAIMOND Véronique et DUPOUY Josette ;
    - o Partie de la parcelle C119 pour une superficie d'environ 28m<sup>2</sup>, propriété de l'Association Syndicale Libre Syndicat du Château de Mortagne ;
- Il est précisé que les frais d'acquisition seront à la charge de la Commune.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.***

### **Délibération n°13 Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur de logement social – adoption et signature d'une convention relative au SIAD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les termes de la convention relative au Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.***

### **Délibération n°14 Mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

***Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 2 voix contre.***

### **Questions / Informations diverses :**

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 30/01/2025
- Date prochaines manifestations :
  - o Repas des Aînés : livraison mercredi 18 et jeudi 19 décembre 2024 à la salle des Fêtes
  - o Vœux du Maire : samedi 11 janvier 2025 à 11h à la salle des Fêtes
- Recensement de la population 2025 à Salles sur Mer : du 16/01/2025 au 15/02/2025